

ENTRETIENS PORTALIS

Justice et université renouvellent leurs vœux



Hier, les chefs des sept institutions partenaires étaient réunis à l'Hôtel de Maliverny pour renouveler la convention. / C. RILLIOLIER

Les sept partenaires étaient réunis hier à l'Hôtel Maliverny pour prolonger la convention cadre de partenariat qui les lie pour l'organisation de colloques annuels, baptisés "Entretiens Portalis".

L'accord initial avait été signé le 7 mai 2018 entre la cour d'appel, la cour administrative d'appel, l'École nationale de la magistrature (ENM), l'École des avocats du sud-est (EDASE), l'Ordre des avocats d'Aix-en-Provence et la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix, en présence de Nicole Belloubet alors ministre de la Justice. Le 26 janvier 2021, la Chambre régionale des comptes avait rejoint les six autres partenaires par la signature d'un avenant. "Avec l'organisation de colloques annuels et de la Nuit du droit le 4 octobre de chaque année, événements auxquels s'ajoute le rapprochement entre universitaires et magistrats dans le cadre de 'la Faculté au

Palais", cette convention permet depuis 2018 d'approfondir la recherche et la formation sur des thématiques choisies, en permettant des analyses complémentaires et un décloisonnement entre les institutions", indique la cour d'appel.

Hier, les deux chefs de cour, le premier président Renaud Le Breton de Vannoise et Marie-Suzanne Le-Queau, procureure générale, ont apposé leur signature aux côtés de celle de la présidente de la cour administrative d'appel de Marseille, Laurence Helmingier, du président d'Amu, Eric Berton, du doyen de la faculté de droit, Jean-Baptiste Perrier, du bâtonnier d'Aix, M^e Porteu de la Morandière, du président de la Chambre régionale des comptes, Nacer Meddah, de la directrice de l'ENM, Nathalie Roret, et du président de l'EDASE, M^e Rayne. En revanche, cette fois, le ministre de la Justice n'était pas là. L.S.

Du changement à la tête de la prison de Luynes

Vincent Dupeyre, jusqu'ici directeur du centre pénitentiaire Aix-Luynes, a pris du galon. Nommé sous-directeur de la sécurité pénitentiaire à la direction de l'administration pénitentiaire, il a quitté la prison il y a quelques semaines. Son successeur devrait être désigné sous peu.

Blouses blanches et robes noires unies pour les services publics

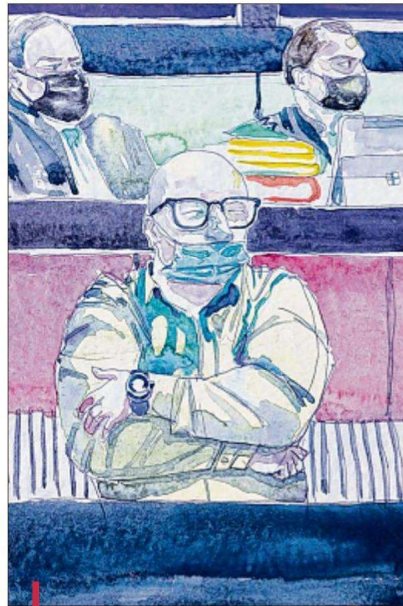
Le syndicat des avocats de France, le collectif inter-hôpitaux, le syndicat de la magistrature et inter-urgences, se sont unis, "inquiets de la dégradation des conditions d'exercice des missions de service public", pour dénoncer la dégradation de l'accès à "un système public de santé et à une justice de qualité". Ils se retrouveront ce matin devant la Cour des Comptes, espérant la "réveiller" en faisant un beau "reffus".

L'assassinat d'un braqueur corse revient devant les assises

Le procès de l'assassinat de Jérémy Mattioni, tué le 7 décembre 2012 à Calvi sous les yeux de son fils, avait été renvoyé l'an passé au milieu des débats

L'an passé, la peur d'un des deux accusés avait suffi à faire reculer la justice. Neuf ans après l'exécution de Jérémy Mattioni, un braqueur corse de 29 ans, au pied de sa résidence à Calvi, le procès s'était ouvert devant la cour d'assises à Aix, compétente pour juger les affaires de criminalité organisée régionale et corse, le 17 mai 2021.

Malgré l'horreur des faits, une vingtaine de balles crachées par trois armes différentes blessant au passage le jeune fils de la victime, les débats se déroulaient dans la sérénité. Les deux accusés, Anthony Barat, qui aurait fait partie du commando de tueurs, et Pierre-Toussaint Gaffroy, renvoyé pour association de malfaiteurs, étaient présents et à l'heure. Mais au soir de la deuxième journée de débats, au cours de l'audition d'un enquêteur, Anthony Barat avait quitté précipitamment la salle d'audience... pour y revenir,



L'an passé, Anthony Barat avait déserté à l'issue de la dernière journée d'audience. Le procès avait dû être renvoyé. / VINCENT SILLAS

Le procès avait été renvoyé avant l'audition du seul témoin visuel du crime : le fils de la victime.

une suspension plus tard, expirant, tout retourné, avoir vu des motos suspectes rôder autour du palais Verdun. Le président Guyon avait écouté, puis avait poursuivi les débats jusqu'à 21 h. A la reprise le lendemain matin, plus de Barat. Son conseil, M^e Molina, avait expliqué qu'il ne souhaitait plus comparaître "non pas pour éviter le procès, mais pour des raisons de sécurité". Sans préciser s'il diligenterait une enquête pour vérifier un éventuel danger, le ministère public s'était joint à la défense en réclamant le renvoi du procès, difficile à tenir en l'absence de l'accusé principal. Après une courte réflexion, le président Guyon

avait accédé à la demande des parties, écartant l'option de la disjonction et du recours à la force publique pour contraindre Anthony Barat à comparaître.

Un an après

Cet après-midi, soit un an plus tard, le procès reprendra depuis le début, avec de nouveaux jurés et une nouvelle présidente. Rassuré, ou pas, Anthony Barat, toujours sous contrôle judiciaire, devrait comparaître aux côtés de Pierre-Toussaint Gaffroy.

Les deux hommes nient farouchement toute implication dans ce règlement de comptes au mobile un peu flou. La visite

de la victime aux gendarmes, la veille de sa mort, pour espérer monnayer quelques infos sur un trafic d'armes en Balagne contre la clémence du juge d'application des peines après une interpellation pour vol par ruse, avait mis les enquêteurs sur la piste d'une vengeance... préventive.

Trainant une réputation de balance, Jérémy Mattioni avait déjà mis à rude épreuve les nerfs de ses anciens complices de braquages, Jean-Christophe Massiani et Anthony Barat. Informés de possibles nouvelles révélations de la part du "repen-ti", les deux malfaiteurs reconvertis dans les armes auraient alors décidé, dans l'urgence, de

le faire taire définitivement. D'où un passage à l'acte précipité, un soir de violent orage; des conditions météo qui n'avaient pas aidé l'enquête. Scène de crime impossible à figer, éclairage public en rade... Aucun prélèvement n'avait pu être effectué et aucune certitude établie quant au nombre exact de tueurs: deux ou trois ?

Reste le témoin principal, Jean-Paul. Il avait 11 ans lorsqu'il avait assisté à l'exécution de son père adoptif. Blessé lors de la fusillade par des balles perdues, il avait été hospitalisé dans un état grave. Mutique neuf mois, il avait fini par révéler au juge d'instruction avoir reconnu "Crisse", petit nom de Jean-Christophe Massiani, ainsi qu'Anthony Barat, dont il aurait aperçu le visage à la lumière du plafonnier de l'Audi des tueurs. Une information anonyme était venue conforter cette piste, d'autant que la téléphonie positionnait Anthony Barat à proximité des lieux de crémation de l'Audi, le soir des faits.

En novembre 2014, la PJ avait procédé aux interpellations mais pour Jean-Christophe Massiani, elle arrivait trop tard: il avait été tué à son tour quelques mois plus tôt. En revanche, son cousin, Pierre-Toussaint Gaffroy, avait fait partie du lot après la découverte à son domicile d'une douille identique à celles saisies sur les lieux du crime. Quant à Anthony Barat, il avait été formellement reconnu par le seul témoin visuel du crime, l'enfant.

Désormais âgé de 21 ans, Jean-Paul n'avait pas pu être entendu par la cour l'an passé, le procès avait été renvoyé avant. "Il vit dans la peur depuis neuf ans, avait alors rappelé M^e Pirel, déplorant le renvoi. La peur, c'est l'état de sa vie. Et malgré ce, il a eu le courage de dire qu'il viendrait témoigner". Sauf surprise de dernière minute, Jean-Paul, pilier de l'accusation, devrait venir à la barre. Verdict prévu vendredi prochain.

Laetitia SARIROGLOU

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Rodéo routier : "et encore, j'ai pris sur moi"

Gatien, 28 ans, a quelques soucis avec la justice avec 14 mentions sur son casier pour outrages, stuprs, conduites sans permis, vols, escroqueries, menaces de mort... Sa dernière condamnation remonte à 2021 et sa peine d'un an d'emprisonnement devait être aménagée. Gatien a aussi quelques soucis d'impulsivité débordante qui lui vaut d'être suivi depuis 2017 par un thérapeute.

Dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, on lui reproche conduite sous emprise de l'alcool, mise en danger d'autrui, usage de stup et transport d'un coup-de-poing américain. Il roulait à vive allure sur l'auto-routte et se serait rebattu à plusieurs reprises devant un poids lourd, le contraignant à se déporter sur la bande d'arrêt d'urgence, lui aurait lancé des cannettes, donné des coups de frein et opéré des zigzags intempêtes. Il aurait même heurté le camion à l'arrière. Quand les policiers sont arrivés sur place, appelés par le



Gatien doit indemniser la victime à hauteur de 500€ et est condamné à 14 mois de prison dont six en sursis probatoire. / C.S.

chauffeur, ils ont trouvé Gatien poussant sa voiture en panne, titubant, et niant l'avoir jamais conduite.

A-t-il encore été un peu trop impulsif? "Je reconnais mais c'est lui qui m'avait accroché en premier. Il a déboîté, il a tapé dans ma voiture, j'ai voulu qu'il s'arrête pour qu'on fasse

un constat, je me suis un peu énervé. Après, comment je pourrais pousser un poids lourd avec une petite voiture?" C'est un mystère que soulève également son avocate, surprise que les enquêteurs n'aient pas cherché à relever les heurts de carrosserie. "J'ai mal réagi mais j'ai pris sur moi, af-

firme-t-il, je ne me suis pas énervé." "Doit-on vous décerner une couronne de laurier pour ne pas avoir frappé la victime?" interroge le procureur, qui requiert notamment huit mois ferme.

Pour ce qui est de l'alcoolémie, Gatien est d'une spontanéité confondante: "Je venais de me sortir d'une affaire de justice en réglant une amende dans les délais. J'ai voulu fêter ça" plaide le jeune homme qui vit à Fos chez sa mère, handicapée, dont il s'occupe, et a une compagne, depuis peu. "Je travaille, je fais tout pour pouvoir m'acheter une maison, et faire un enfant. Je dédommagerai la victime." Laquelle réclame 1300€ au titre du préjudice moral. Le tribunal a estimé que 500€ suffiront. Il le condamne à 14 mois dont six en sursis probatoire avec aménagement de peine. Gatien ne redormira pas en prison mais devra se passer de toute conduite et port d'arme pendant six mois. C.B.

Idées SERVICES

Goudronnage de Provence
Goudronnage de Provence
Accès de villas, Enrobés noirs ou colorés
Gravillonnage, bordures.
Particuliers et professionnels
04.94.72.57.08
www.goudronnage-de-provence.fr

SPORTING MOTO, concessionnaire HONDA à AIX.
Venez essayer la gamme HONDA, scooters & motos.
Vente neuf & occasion.
Entretien et réparation de votre HONDA.
100 av du camp de menthe, (continuité chemin du club hippique)
04.42.90.50.50
Ouvert de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 du Mardi au Samedi

POUR PASSER DANS CETTE RUBRIQUE
04 42 93 67 00
contactpub@laprovence-medias.fr

LA COMPAGNIE DES DEBOUCHEURS.
UN BOUCHON DANS VOS CANALISATIONS ?
Nous intervenons sur tous les types de tuyaux, à l'intérieur de votre maison comme à l'extérieur : W.C, cuisine, SDB, regards, gouttières...
Devis/déplacement gratuit.
24/24h 7/7j, week-end/jour férié.
Bruno MALJUN - LES REBOUCHEURS "ADRESS"
04.42.92.12.24 - 06.52.74.93.21
5 rue des allumettes, 13090 AIX EN PROVENCE
www.compagnie-deboucheurs.com